

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 12

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - Mme Florence GUTH - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - M. Gérard MITTELHAEUSER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER

Absents excusés :

- M. Steve FUHRMANN avec pouvoir à Mme Agnès KAMMERER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M Jeannot KLEIN
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Eric MULLER avec pouvoir à M. Francis WOLF
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK
- M. Jérôme BERTIN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH--KELLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. REMBOURSEMENT ANTICIPE TOTAL DE L'EMPRUNT BANCAIRE.

M. Jeannot KLEIN

Par une délibération du 24 octobre 2023, le Conseil a décidé de souscrire un emprunt bancaire d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Ces fonds avaient vocation à garantir la trésorerie nécessaire au financement des travaux de la Grange dîmière et de l'Espace Saint-Maurice.

Par une délibération du 10 décembre 2024, le Conseil a validé le remboursement partiel anticipé de l'emprunt à hauteur de 100 000 €, la commune ayant perçu le solde des subventions de la CEA pour ces travaux.

De la même manière, la commune a perçu le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) d'un montant de près de 262 000 € lui permettant de solder l'emprunt en cours.

La commune remboursera les 200 000 € de capital restant dus ainsi que les intérêts y afférents.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le remboursement du solde de l'emprunt bancaire de 300 000 €, à savoir le montant de 200 000 € majoré des intérêts.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** le remboursement du solde de l'emprunt bancaire de 300 000 €, à savoir le montant de 200 000 € majoré des intérêts, auprès du Crédit Mutuel.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le maire à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme.

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, Gérard MITTELHAEUSER, **adjoint au**
maire.

